



Mervilla Infos

Bulletin d'information et de liaison édité par la Commune de Mervilla
N° 46, juin 2009



Le mot du maire

Pratiquement constante dans toutes les sous-commissions qui ont débattu lors du séminaire Sicoval qui s'est tenu fin janvier 2009 à Diagora, a été l'adoption de la notion de « bassins de vie ». On peut définir un « bassin de vie » à l'échelle d'une ou plusieurs communes permettant d'atteindre une taille critique pour des services publics, des équipements structurants et des activités culturelles et sportives. Par exemple : il est obligatoire que chaque élève apprenne à nager, mais toutes les communes ayant une école sur leur territoire n'ont peut être pas pu se doter d'un tel équipement, coûteux aussi bien en investissement qu'en fonctionnement. En même temps on ne peut faire faire de longs trajets en temps et distance aux enfants. Il n'est pas non plus nécessaire que chaque (petite) commune possède « sa » médiathèque, « son » centre culturel, « son » gymnase, etc..., etc... Ne vivons pas au dessus de nos moyens surtout en ces temps qui s'annoncent plus rudes. Bien sûr des Syndicats à Vocation Simple ou Multiple ont été créés, jouant un peu ce rôle, mais petit à petit la notion de proximité s'est diluée. Il faut qu'un élément « bassin de vie » soit pratique, pas loin, pas d'un coût excessif.

Un peu comme monsieur Jourdain dans le Bourgeois Gentilhomme, nous appliquions déjà un petit peu ce concept de bassin de vie. Depuis toujours, Mervilla n'ayant pas d'école primaire propre, nous avons des conventions avec Pechbusque, Vieille-Toulouse et Vigoulet-Auzil pour qu'ils accueillent nos enfants. Avec ces mêmes communes nous avons soutenu « Les Quatre Vents » qui organise des soirées conférences, débat, concert. A travers le COSC nos enfants sont éduqués aux pratiques sportives. Ce dernier exemple est assez symptomatique : la commune de Vigoulet prête son stade à ce Club OmniSport des Coteaux ; une officialisation de bassin de vie lui permettrait de mutualiser les frais. D'ailleurs, avec ce numéro de Mervilla Info vous trouverez un questionnaire sur vos pratiques sportives, enquête réalisée par l'Université Paul Sabatier. Répondez précisément à ces questions, car cela permettra (ou non) de nous engager dans cette voie.

Pour mettre en conformité notre Plan d'Occupation des Sols actuel avec les lois SRU (13/12/2000) et Urbanisme et Habitat (5/06/2003), avec la réforme des permis de construire (1/10/2007) et la nouvelle Charte d'Aménagement du Sicoval, le Conseil Municipal a décidé sa 4^{ème} modification. Si cela n'entraîne pas de changement sur les territoires ouverts à la construction (sinon le POS deviendrait un Plan Local d'Urbanisme), certains points du règlement sont à revoir. Les services du Sicoval nous préparent les documents qui vous seront soumis (enquête publique à la rentrée), avant d'être adoptés. Je ne puis ici revenir sur tous les détails mais nous (les conseillers municipaux) seront bientôt en possession de la nouvelle mouture du règlement, et je compte sur eux pour vous en faire part, discuter, amender, proposer.

Comptant vous voir ce samedi 27 « sur place », je vous souhaite un excellent été.

Michel Terrissol

Le temps change,.... les temps changent!

Cette sacrée météo nous joue des tours! mais aussi nous amène à nous demander si le climat qui se cache derrière ses caprices ne serait pas en train de changer un peu trop brusquement pour que les astres en soient seuls responsables;... comme aux bons vieux temps... géologiques!

Et voilà que nous nous préoccupons un peu plus de notre planète, ou tout au moins plus égoïstement des éléments qui nous permettraient d' y vivre confortablement, même si c'est encore au détriment de la vie qui nous entoure; du moment, pensent certains, que l'on puisse assurer la survie de l'humanité, ou tout au moins d'une partie!

Ainsi pour notre petite communauté du Sicoval, décembre 2003 marquait l'adoption de notre premier Programme Communautaire de Développement Durable; octobre 2007, la définition de l'Agenda 21 pour 2007-2010.

Le premier axe défini par cet agenda étant (ce qui, à priori, paraît antinomique!) de *concilier l'intensité des activités humaines avec la préservation et la valorisation des ressources naturelles et de l'environnement.*

Dans le cadre d'une nouvelle évaluation pour mettre en place le prochain programme, dès 2011, la commission Environnement du Sicoval doit se préoccuper, pour la part qui la concerne, des politiques à mettre en œuvre pour:

- la protection des espaces naturels et des paysages;
- la lutte contre l'effet de serre;
- la lutte contre les nuisances et les pollutions;
- la sensibilisation aux questions d'environnement.
-

Pour la protection des espaces naturels et des paysages, les objectifs stratégiques de l'Agenda 21 seront:

- de préserver les paysages; - d'augmenter le caractère attractif des communes; - d'améliorer la connaissance des espaces naturels remarquables; - de sauvegarder la qualité de l'environnement et la biodiversité; - d'impliquer tous les acteurs du territoire.

Pour la lutte contre l'effet de serre, il s'agit de diminuer les émissions de gaz produisant cet effet et de sensibiliser tous les acteurs et les individus.

Contre les nuisances et pollutions, les objectifs sont de connaître précisément l'état des atteintes aux divers milieux pour informer et orienter les actions.

Enfin pour la politique de sensibilisation, le but à atteindre est de faire de tous, et en particulier des jeunes, des écocitoyens afin de préserver la biosphère et de mieux utiliser toutes nos ressources.

Pour atteindre tous ces objectifs, les outils principaux seront des cartes ou des tableaux d'indicateurs.

Par exemple, dans le cas de la lutte contre l'effet de serre, les indicateurs seront notamment basés sur les consommations énergétiques (Kwh/an/habitant par type d'énergie et sur la part des énergies renouvelables) dans la consommation énergétique du territoire. Pour la protection des paysages une grande attention sera apportée lors de la révision ou la modification des POS ou PLU. L'urbanisation devra être particulièrement maîtrisée à la périphérie des grandes agglomérations.

Les changements qui devront s'opérer, en période de crise et de grande mutation, seront difficiles. Le capitalisme repeint en vert ne suffira probablement plus pour apporter de nouvelles solutions de la société de demain.

P.V.

Mervilla, Le SICOVAL, l'agglomération Toulousaine, le département, la région, ...

Sous une pluie d'acronymes barbares, SCOT, InterSCOT, SMEAT, DOG, PADD, ... se cachent les orientations de notre environnement urbain pour les 30 années à venir :

- habitat
- transport
- commerce
- zones d'activités

Si l'agglomération toulousaine au sens large (soit 1.1 millions d'habitants) est toujours aussi attractive dans les 20 prochaines années, elle doit se préparer à accueillir 300 000 nouveaux arrivants. Où vont-ils habiter, travailler, s'approvisionner ? Comment et combien vont-ils se déplacer ? Le tout en prenant en compte les grandes orientations du Grenelle de l'environnement :

- privilégier les transports doux (marche, vélo, train, ..)
- limiter l'emprise de l'habitat sur les terrains agricoles
- densifier l'habitat dans les zones bien desservies (transports, écoles, ...)
- préserver des « ceintures » vertes de toute activité et habitation
- etc....

Dans ce cadre, il faut prendre conscience que Mervilla n'est pas un village gaulois entouré de garnisons romaines, mais un territoire inscrit dans un ensemble de territoires interdépendants et solidaires. Chacun apportant sa pierre à l'édifice pour construire un territoire global (communauté d'agglomération du SICOVAL et Grande agglomération de l'aire Toulousaine). Il est clair que si nous ne pouvons structurellement pas contribuer à ce projet en terme d'accueil de transports collectifs, d'habitat social,... Nous devons jouer notre rôle par la préservation du patrimoine agricole, de nos espaces verts et poursuivre les efforts citoyens de protection de l'environnement et des ressources naturelles, tout en respectant les nouvelles règles et orientations nationales d'urbanisme. Le Plan d'Occupation des Sols de Mervilla s'inscrit tout à fait dans cette démarche collective (Charte du Sicoval, SCOT, InterSCOT ...) comme commune des coteaux sur lesquelles il faut 50 à 60% de terre agricole et 20 à 25 % de bois ou landes (zone verte) ; ce qui laisse environ 25% de zones réservées à l'habitat.

Ce schéma d'orientation territoriale (SCOT) doit faire l'objet d'une consultation publique, auprès des élus en 2009 et auprès de tous les citoyens en 2010. N'hésitez pas à vous informer et donner votre opinion le moment venu :

<http://www.toulouse2015.org>

Nous en reparlerons ...

G.D.

AU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 février 2009

I) Plan d'occupation des sols - 2ème modification.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la dernière révision du Plan d'Occupation des Sols avait été mise en œuvre par délibération en date du 13 décembre 1989 et approuvée par délibération en date du 14 septembre 1994.

Considérant qu'il convient de mettre en conformité le plan d'occupation des sols actuels avec les loi SRU (n°2000 - 1208 du 13/12/2000) et Urbanisme et Habitat du 5 juin 2003 modifiant la précédente qu'il est nécessaire de mettre le plan en conformité avec la Charte d'Aménagement du SICOVAL et le règlement avec la réforme des permis de construire survenue à compter du 1^{er} octobre 2007.

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré :

- décide de voter le principe de la mise en modification du Plan d'Occupation des Sols (2^{ème} modification).
- dit que les services du SICOVAL assurent la préparation du dossier de Modification du POS.

II) Sicoval – Convention Commune/Sicoval au titre du pool routier.

Monsieur le maire fait part au conseil municipal de la convention signée entre la commune et le Sicoval, au titre du programme POOL ROUTIER, définissant le cadre juridique, les modalités financières et les conditions techniques des travaux qui arrive à son terme le 31/12/2008.

Dans le cadre de son renouvellement, il est proposé d'étendre cette convention aux autres financements concernant les travaux sur le domaine communal.

Le conseil municipal ouï cet exposé et après en avoir délibéré décide :

- d'autoriser le Sicoval à réaliser des travaux sur voies communales en son nom,
- de confier au Sicoval la maîtrise d'œuvre et la maîtrise d'ouvrage déléguée,
- d'autoriser le Sicoval à poursuivre la gestion technique, administrative et financière des opérations entrant dans les programmes de subventionnement retenus par le conseil général,
- de valider la nouvelle convention qui prend effet au 1^{er} janvier 2009 pour une durée d'un an. Celle-ci étant reconductible 5 fois tacitement.

III) Plan d'Exposition au Bruit de l'aérodrome Toulouse - Blagnac.

Monsieur Pierre VIALARD délégué du conseil municipal, fait part à l'assemblée du dossier de mise à jour du PEB de l'aérodrome Toulouse-Blagnac reçu en mairie le 10 décembre 2008.

Considérant que le bruit est réel et ne correspond pas à ce qui est exprimé sur le Plan Commune indiqué sur le précédent PEB, le Conseil Municipal considère donc qu'il est nécessaire que des mesures de bruit soient effectives à différents endroits.

IV) SDEHG – Remplacement de l'appareil d'éclairage public n° 18 vétuste.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de ses compétences statutaires, le Syndicat Départemental d'Electricité de la Haute-Garonne a étudié les travaux de remplacement de l'appareil d'éclairage public n°18 vétuste comprenant : le coût total de ce projet est estimé à 711 €.

Compte tenu de la participation du SDEHG, le montant restant à la charge de la commune serait au plus égal à 206 €, le Conseil Municipal approuve le projet.

V) Convention Université Paul Sabatier/Commune – pour l'accueil d'un stagiaire de Master (Management du Sport).

Monsieur le Maire explique que dans le cadre d'un projet d'étude de faisabilité d'un gymnase intercommunal intéressant les communes de Pechbusque, Vigoulet-Auzil, Vieille Toulouse et Mervilla, l'Université Paul Sabatier met à disposition un stagiaire UFR STAPS du Master Sport et action publique pour mener à bien cette étude.

Il fait état d'une rémunération de ce stagiaire correspondant pour Mervilla à un montant de rémunération de $30,43 \text{ €} \times 6 = 182,56 \text{ €}$.

A cet effet, une convention fixant l'ensemble des modalités de cet engagement d'étude est reçue et proposée à l'approbation du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après lecture de la dite convention, décide de son adoption.

VI) Embauche d'un Adjoint Administratif 2^{ème} Classe au 1^{er} avril 2009.

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que le départ d'un Agent à la Mairie de Vieille Toulouse motive le retour dans cette Commune de Madame Françoise Maraval employée à Mervilla en tant qu'agent intercommunal pour 4 heures hebdomadaires. Le contrat de Madame Sabine Faure exerçant également 4 heures hebdomadaires, se termine le 30 avril 2009.

Madame Nathalie DIDIER exerçant ses fonctions à temps partiel sur la commune d'Auragne a proposé sa candidature et offre toutes les qualités requises.

Monsieur le Maire propose donc au CM de procéder à son embauche à la Mairie de Mervilla pour 8 heures hebdomadaires, et d'effectuer son recrutement par voie directe au grade d'Adjoint Administratif 2^{ème} Classe à compter du 1^{er} avril 2009.

Le Conseil Municipal ouï cet exposé et après en avoir délibéré :

- Adopte cette proposition à l'unanimité des membres présents,
- Dit que les crédits nécessaires sont prévus au budget communal,
- Demande à Monsieur le Préfet de bien vouloir viser cette délibération.

VII) Informations.

PLU de la Commune de Rebigue.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la réception de la délibération prescrivant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Rebigue.

Il explique que les communes limitrophes sont consultées dans le cadre de la procédure réglementaire.

Séance du 26 mars 2009

1 - Budget primitif Commune 2009 – M 14 et CCAS.

1a) Budget Primitif 2009 commune M 14.

Monsieur le Maire donne lecture chapitre par chapitre des prévisions budgétaires de la comptabilité communale 2009. La balance générale peut se résumer comme suit :

Section de fonctionnement :	Recettes	120026€
	Dépenses	120026€
Section d'investissement :	Recettes	81563€
	Dépenses	81563€

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal adopte le budget primitif 2009 à l'unanimité des membres présents.

1b) Vote du Budget Primitif 2009 – CCAS.

la balance s'établit comme suit :

- Dépenses 500 euros.
- Recettes 500 euros.

Le Conseil Municipal, adopte le Budget Primitif du CCAS à l'unanimité.

2 – Vote des taux d'imposition 2009.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité des membres présents les taux pour l'année 2009, compte tenu d'un coefficient de variation de 1,011803 :

- **Taxe d'habitation :** 7,99%
- **Impôt foncier bâti :** 7,99%
- **Impôt foncier non bâti :** 59,01%

3 - Sicoval. Charte d'Aménagement.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du fait que la Charte d'aménagement du SICOVAL sera intégrée dans le futur SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) de la communauté d'agglomération Toulousaine actuellement en phase avancée d'élaboration.

Il a été demandé, en ce qui concerne la commune de Mervilla, de procéder à un recalage de la charte d'aménagement.

Cette dernière recalée et actualisée a été soumise au comité chargé de son suivi en date du 26 janvier 2009 et a obtenu un avis favorable acté par la commission aménagement de l'espace et PLH le 3 février 2009.

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter la charte communale d'aménagement modifiée, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :

décide d'approuver cette dernière par dix voix pour et une voix contre.

4 - Sicoval. Modification des statuts.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il a reçu notification de la délibération n°2008-300 du Conseil de Communauté du Sicoval en date du 13 octobre 2008 ayant pour objet la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération.

Cette modification est rendue nécessaire par la création d'un service mutualisé destiné à instruire les autorisations d'occuper le sol ainsi que les dispositions relatives aux modalités de calcul de la représentation des communes au sein de l'organe délibérant.

Le Conseil de Communauté s'est prononcé favorablement le 13 octobre 2008 pour la mise en œuvre du service et a approuvé le mode de financement par mutualisation .

Les Conseils Municipaux des communes concernées disposent d'un délai de trois mois à compter de la notification du Sicoval pour approuver les nouveaux statuts de la Communauté d'Agglomération.

Après avoir entendu l'exposé du Maire, le Conseil Municipal délibère et décide d'approuver la modification des statuts du Sicoval.

5 – Institution du permis de démolir sur le territoire communal.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que suite à la réforme des autorisations d'urbanisme, en application depuis le 1^{er} octobre 2007 (décrets du 05/01/07 et du 11/05/07), les dispositions concernant le permis de démolir ont changé

à savoir qu'à l'exception des démolitions s'inscrivant dans le cadre du périmètre de protection des monuments historiques, applicables à l'article R 421-26 et suivants du Code de l'Urbanisme, les permis de démolir ne sont plus soumis à autorisation. Néanmoins, « doivent être précédés d'un permis de démolir les travaux ayant pour objet de démolir ou de rendre inutilisable tout ou partie d'une construction située dans une commune ou une partie de commune où le Conseil Municipal a décidé d'instituer le permis de démolir. » (art. R421-27 du code de l'Urbanisme)

Le Conseil Municipal ouï cet exposé et après en avoir délibéré :

Considérant qu'il est nécessaire de veiller au respect et à la préservation des éléments significatifs qui composent le paysage de la commune notamment l'ensemble du patrimoine relatif à l'habitat ancien.

- institue l'obligation de solliciter un permis de démolir préalablement avant tous travaux ayant pour objet de démolir ou de rendre inutilisable tout ou partie d'une construction, sur l'ensemble du territoire communal.

Séance du 16 juin 2009

1-a Compte Administratif 2008. Compte de gestion du receveur 2008.

Monsieur Michel TERRISSOL, Maire, donne la présidence à Monsieur Henri DALENS, adjoint au Maire, qui présente le compte administratif 2008 dont le résultat peut se résumer comme suit :

	<i>RESULTAT D'EXECUTION 2008</i>			
	Mandats émis (a)	Titres émis (dont 1068) (b)	Résultat / Solde d'exécution N-1 (c)	Résultat / Solde (d) = (b)-(a)+(c)
TOTAL DU BUDGET	- 103 063.99	+ 146 678.20	+ 69 643.39	+ 113 257.60
Fonctionnement (total)	- 96 534.88	+ 111 513.21	+ 81 466.74	+ 96 445.07
Investissement (total)	- 6 529.11	+ 35 164.99	- 11 823.35	+ 16 812.53

Le Conseil Municipal approuve le compte administratif à l'unanimité.

Constatant que le compte administratif présente :

Un excédent de fonctionnement de + 96 445.07 €

Un excédent d'investissement de - 16 812.53 €

Un solde des restes à réaliser d'investissement déficitaire de - 9 483.72 €

Le CM décide d'affecter le résultat + 96 445.07 € en section de fonctionnement.

Compte administratif C.C.A.S – 2008-

Section de fonctionnement : Dépenses : - 368.80 €

Recettes : + 600,00 €

Résultat de fonctionnement reporté : + 84.30 €

Excédent : + 315.50 €

Le Conseil Municipal, approuve le compte 2008 du C.C.A.S à l'unanimité.

1-b Compte de gestion du receveur 2008.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2008, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, le Conseil Municipal approuve le compte de gestion à l'unanimité des membres présents.

2- SICCA. Adoption de la demande de retrait de la compétence enfance formulée par la commune de Pompertuzat.

Monsieur le maire fait part au conseil municipal de la délibération reçue du SICCA approuvant le retrait de la compétence enfance de la commune de Pompertuzat au motif que cette commune est également membre du SIVOS des portes du Lauragais pour ladite compétence.

Chaque commune adhérente doit se prononcer et délibérer sur la reprise de compétence enfance par la commune de Pompertuzat. Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents la reprise de la compétence enfance par la commune de Pompertuzat,

3- RD 95 2° tranche - travaux d'effacement de réseaux aériens télécommunications - Demande de subvention.

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que l'opération d'effacement de réseaux aériens de télécommunications concernant l'urbanisation de la RD 95 - 2° tranche - partie Micas / Etoile a fait l'objet d'une convention tripartite entre la commune, le SDEHG et France Télécom en date du 16 avril 2008. Le dossier financier de demande de subvention est prêt et peut être transmis Conseil Général après délibération favorable du conseil municipal.

4- SDEHG -urbanisation RD 95 - 3° tranche effacement du réseau basse tension, rénovation de l'éclairage public et effacement du réseau Télécom - programme 2009.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la demande de la commune du 26/12/08 concernant ces travaux sur la RD95 partie Eglise / Moulin, le projet a été reçu en Mairie

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le projet et décide de demander l'inscription de cette opération sur les crédits du SDEHG. Après inscription, et réalisation des travaux, la commune s'engage à verser au syndicat Départemental une contribution au plus égale à 17200€ et d'imputer la dépense sur les crédits ouverts au budget primitif 2009.

5- Informations.

Modification du POS.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'une première mouture du nouveau règlement a été envoyée par le Sicoval pour vérification. Les points soulevés vont être sujets à discussion. Une version provisoire sera établie et soumise à enquête publique à la rentrée.

Mise en œuvre du passeport biométrique

Le passeport biométrique a été mis en œuvre en Haute-Garonne le 2 juin 2009.

Depuis cette date les demandes de passeport ne peuvent plus être déposées qu'auprès des mairies équipées d'un ou plusieurs dispositifs de recueil des demandes de passeport.

Ces mairies n'auront aucune compétence territoriale déterminée et donc les usagers pourront déposer leur demande auprès de la mairie de leur choix, dans toute la France, pourvu qu'elle soit équipée d'un dispositif de recueil. (Voir une liste jointe pour la Hte-Garonne)

Le passeport biométrique comporte un composant électronique dans lequel sont insérées la photo numérisée et l'image de deux empreintes digitales du titulaire.

La lutte contre la fraude en sera améliorée.

Les délais d'obtention devraient être plus courts : 8 à 15 jours.

La transmission du dossier en préfecture ne s'effectue plus par courrier mais directement par voie informatique sécurisée.

Processus de délivrance.

- l'utilisateur retire le formulaire dans une commune autorisée
- prise des photos chez un photographe agréé
- venue du demandeur avec les pièces justificatives pour acquisition des données d'état civil et des empreintes digitales
- remise d'un récépissé et envoi en préfecture
- fabrication dans un centre national, puis renvoi à la mairie initiale
- convocation et venue du demandeur lui-même car contrôle des empreintes
- remise du passeport contre le récépissé

Il faut donc noter que **le demandeur doit être présent les deux fois** : à la remise des pièces et la prise d'empreintes et au retrait du passeport pour un contrôle de ces mêmes empreintes. Ceci est aussi obligatoire pour les mineurs de plus de 6 ans. Il faut compter environ **30 minutes** lors de la prise d'empreintes et environ **15 minutes** pour le contrôle et la remise du passeport.

QUESTIONNAIRE SUR LES PRATIQUES SPORTIVES

Bonjour, je m'appelle Vincent Charrat et je suis étudiant en Master 2 « Management du sport » à l'Université P. Sabatier. Dans ce cadre, je réalise un mémoire portant sur les pratiques sportives des habitants des communes de Mervilla, Pechbusque, Vieille-Toulouse et Vigoulet-Auzil, sous la direction de

Nadine Haschar-Noé : hascharnoe@orange.fr.

Je me permets de vous solliciter pour remplir ce questionnaire et le déposer dans la boîte aux lettres de la mairie de votre commune qui m'a autorisé à réaliser cette enquête, **impérativement AVANT le 3 juillet** pour me permettre de l'intégrer à mon étude.

Dans le cas où vous souhaiteriez des informations supplémentaires concernant mon étude je reste à votre entière disposition. Vous pouvez donc me contacter par mail vincent.charrat@hotmail.fr ou au 06 72 52 91 43.

Merci de remplir ce questionnaire recto-verso, destiné à tous les membres de la famille, en cochant ou en remplissant les cases correspondantes à vos réponses.

En vous remerciant par avance de votre contribution.

Dans quelle commune résidez-vous ?		Mervilla	Pechbusque	Vieille-Toulouse	Vigoulet-Auzil	
Nombre de personnes dans le foyer ?						
Répartition adultes-enfants (mettre une croix dans les cases correspondantes)		Adulte 1	Adulte 2	Enfant 1	Enfant 2	Enfant3 ou plus
Sexe ?	Masculin					
	Féminin					
Age ?						
Activité professionnelle ?						
Pratiquez-vous une activité sportive ?		Oui				
		Non				
Si oui, quelles activités pratiquez-vous ?	En étant licencié dans un club (avec compétition)					
	En étant licencié dans un club (sans compétition)					
	Sans être licencié, pratique autonome					
	Sans être licencié dans une entreprise privée (salle, club privé)					
	Dans le milieu scolaire / universitaire					
Quelles activités pratiquez-vous en dehors de ces 4 communes ?						
Dans quelles autres communes pratiquez-vous vos activités sportives ?						
Pouvez-vous répartir vos activités en les nommant selon leurs fréquences ?	De manière régulière	Presque tous les jours				
		2 ou 3 fois /semaine				
		1 fois /semaine				
	De manière occasionnelle	1 ou 2 fois /mois				
		Tous les 2 ou 3 mois				
		Moins souvent				
Quels équipements sportifs utilisez-vous le plus fréquemment pour vos activités ?						
Combien d'heures consacrez-vous aux activités sportives / semaine ?						
Pouvez-vous estimer le nombre de km pour vos déplacements sportifs / semaine ?						
Quel temps maximum accordez-vous à un déplacement ?						

SUITE DES REPONSES AU VERSO

Que recherchez-vous dans votre pratique sportive ? (maximum 2 réponses)	Recherche de bien être (se détendre, se sentir bien...)					
	Recherche de forme physique (santé, entretenir son corps...)					
	Partager un moment de convivialité entre amis, famille					
	Jouer, s'amuser					
	Profiter de la nature, de l'environnement naturel					
	Eprouver des sensations fortes					
	Se dépasser, rechercher une performance					
	Se mesurer aux autres (compétition)					
	Autre					
Existe-t-il des obstacles ou des freins à votre pratique sportive : - SI NON PASSEZ à LA QUESTION SUIVANTE, - si oui vous pouvez cochez plusieurs réponses	La distance en km ou le temps de transport / votre domicile					
	Offre de pratiques trop limitée (activité)					
	Coût de la pratique (licence, équipement, tarifs.....)					
	Manque de temps / contraintes professionnelles, scolaires ou familiales					
	Manque d'encadrement ou d'accueil					
	Manque d'équipement sportif, d'espace de pratique à proximité					
	Manque d'informations					
	Problème de santé					
Autre raison : précisez						
De manière générale, concernant la pratique sportive sur votre commune :						
Souhaiteriez-vous avoir un choix d'activité sportive plus important ?	Oui, quelles activités ?					
	Non					
Souhaiteriez-vous plus d'animations sportives (tournois, fêtes, rencontre)	Oui, de quels types ?					
	Non					
Quel type de services souhaiteriez-vous ?	Cours collectifs					
	Cours individuels					
	Mise à disposition d'installations gratuites, ou payantes					
	Autres services : précisez					
Souhaiteriez-vous avoir un équipement sportif supplémentaire à proximité?	Oui, de quel type ?					
	Non					
Quels facteurs pourraient vous inciter à pratiquer d'avantages d'activités sportives ? (choisir 2 réponses)	Avoir accès à une nouvelle activité					
	Avoir un équipement sportif à proximité					
	Le niveau de compétition du club					
	Les activités extra sportive du club (soirées, club house...)					
	L'ambiance et la vie sociale du club					
	La qualité de l'encadrement					
Autre facteur : précisez						

Je vous remercie d'avoir bien voulu participer à l'avancée de mes recherches.

**Liste (non exhaustive) de Mairies dotées d'un ou plusieurs dispositifs de recueil
des demandes de passeport biométrique en Haute-Garonne**

COMMUNE	Nombre de dispositifs de recueil
Auterive	1
Blagnac	1
Castanet-Tolosan	3
Colomiers	4
Lanta	1
L'Union	2
Montgiscard	1
Muret	3
Plaisance du Touch	2
Toulouse	22
Tournefeuille	1
Villefranche de Lauragais	1

99999999999999

ALTERDOM Services recherche sur le SICOVAL :

- **Aides Ménagères**
- **Gardes d'enfants de plus de 3 ans**

Rémunération stable (SMIC) et Indemnisation des déplacements.

Contact : 06 64 90 31 98 05 61 81 97 93

Envoyer CV + Lettre Motivation à alterdom@orange.fr

**Communiqué de l'Institut National de Prévention et d'Éducation pour la Santé
(INPES), à propos de la grippe A/H1N1**

Nous allons probablement devoir faire face, dans les semaines ou mois à venir, à une épidémie de grippe de grande ampleur. Parmi les mesures qui permettent de limiter une propagation virale, il en est une à l'efficacité prouvée: rappeler à la population les mesures d'hygiène élémentaires. Les gestes à promouvoir sont simples: se laver les mains plusieurs fois par jour, utiliser un mouchoir en papier et le jeter dans une poubelle ... C'est le sens de la communication développée par les pouvoirs publics ces derniers jours, en France mais aussi dans les autres pays touchés par cette épidémie. Une lettre cosignée des ministres de l'intérieur de l'outre-mer et des collectivités territoriales et de la santé et des sports, publiée en mai dernier a informé la population.

Nous devons tous relayer les conseils et gestes de prévention figurant dans les documents publiés et que l'on peut retrouver sur notre site www.inpes.sante.fr. Il faut les diffuser largement, et n'hésitez pas à les faire suivre par mail: ils sont faits pour être imprimés et photocopiés autant que de besoin.

Vous trouverez également en téléchargement sur notre site une série de questions-réponses, ainsi que des spots radios utilisables en MP3.

Si vous souhaitez vous tenir informé de l'évolution de la situation, vous pouvez consulter le site : www.pandemie-grippale.gouv.fr

Vous pouvez également téléphoner au 0 825 302 302 (0,15 euro/min depuis un poste fixe).

Merci encore de bien vouloir relayer ces conseils de base dont l'efficacité est reconnue.

	LAVEZ-VOUS LES MAINS PLUSIEURS FOIS PAR JOUR AVEC DU SAVON OU UNE SOLUTION HYDROALCOOLIQUE
	UTILISEZ UN MOUCHOIR EN PAPIER POUR ÉTERNUER OU TOUSSER, PUIS JETEZ-LE DANS UNE POUBELLE ET LAVEZ-VOUS LES MAINS
	EN CAS DE SYMPTÔMES GRIPPaux, APPELEZ VOTRE MEDECIN TRAITANT OU LE 15

Chenilles processionnaires du pin

Il vous est rappelé l'intérêt de participer à la lutte contre les chenilles processionnaires du pin (cf. Mervilla-Infos n° 44 de juin 2008).

Pour ceux qui n'auraient pas la possibilité ou les moyens de pratiquer cette lutte à titre personnel, la **Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles (F.D.G.D.O.N.)** et le **F.D.G.D.E.C.** peuvent effectuer ce traitement.

La demande est à formuler auprès de l'organisme **avant le 1er juillet de cette année**, pour un traitement en septembre - octobre 2009.

Vous pouvez utiliser le formulaire joint en encart ou à défaut prendre contact avec l'organisme : 7, chemin de Lacade 31320 AUZEVILLE-TOLOSANE; tél.: 05 61 75 42 57 (demander Monsieur HUMENRY).

Cambriolages

Dans le cadre du **Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD)**

La prochaine réunion aura lieu le 2 juillet 2009 à 16h30 à la salle polyvalente de Fourquevaux. Cette rencontre, animée par la gendarmerie nationale, sensibilisera les seniors aux conduites à tenir pour se protéger contre les cambriolages et les visites à domicile de personnes malveillantes. La réunion se déroulera en trois temps : projection du film « les visiteurs de 11h » ; conseils de prévention par des officiers de gendarmerie ; réponses aux questions du public. Ces rencontres, toujours très appréciées, sont aussi l'occasion d'aborder d'autres problèmes de sécurité : car-jacking, vols à l'arraché, escroqueries sur internet,...

Contact : CISPD du Sicoval, 05 62 24 28 63

P.L.I.E.

Une troisième permanence du PLIE à Lacroix-Falgarde.

Après Labège et Baziège, le Sicoval ouvre une troisième permanence du **Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE)** à Lacroix-Falgarde afin de développer une plus grande proximité avec les habitants. Le PLIE est un dispositif d'insertion sociale et professionnelle des publics éloignés de l'emploi.

L'Equipe du PLIE vous reçoit :

- à Labège du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30. Tél : 05 61 28 71 05
- à la Mairie de Baziège tous les lundis de 9h à 12h. Tél : 05 61 81 89 85
- à la Mairie de Lacroix-Falgarde un vendredi sur deux de 9h à 12h. Tél 05 61 76 24 95

Résultat des élections Européennes du 7 juin 2009 à Mervilla

Inscrits **207**

Votants **123** soit 59,4% (Hte Garonne 46,2 % ; Midi-Pyrénées 47,4% ; France 40,6%)

Exprimés **116**

Ont obtenu :

Liste Aliot	1 voix
Liste Arif	20 voix
Liste Baudis	46 voix
Liste Bové	20 voix
Liste Carayol	1 voix
Liste Drevet	6 voix
Liste Mélenchon	5 voix
Liste Puyjalon	2 voix
Liste Rochefort	14 voix
Liste Temple	1 voix

Récup'piles

Alors qu'ils sont recyclables à 98%, seuls 30% des accumulateurs et des piles vendus terminent dans les filières de valorisation. Pour faciliter la collecte, des recup'piles individuels sont gratuitement distribués aux habitants. Une fois pleine, vous pouvez aller vider votre petite boîte de stockage dans les magasins vendant des piles, les mairies, les déchetteries et certaines écoles du Sicoval. Envoi des Récup'piles sur simple demande au Service relation usagers :

relation.usagers@sicoval.fr et numéro vert 0 805 400 605

ACCUEIL TAXI MERVILLA

7j/7 - Toutes distances

tél. 05 61 75 78 92 - port. 06 87 07 20 97

maryline.ruper@voila.fr

ETAT-CIVIL

Décès : Le 19 janvier 2009 Mr. Paul Georges BONNET

Mariages :

Le 28 février 2009 : Mr. Jean-Daniel Marie MESSELET et
Melle Janaïna Keiko MELO TAKAKI

Le 22 mai 2009 : Mr. Pierre-Arnaud BRIDON et
Melle Elise Brigitte Olivia DESFONTAINES

NUMEROS DE TELEPHONE UTILES

MAIRIE :

Tél : **05.61.73.29.85**

Fax : **05.62.19.08.27**

Courriel: mervilla.mairie@wanadoo.fr
mairiedemervilla@wanadoo.fr *au choix !*
mairie-mervilla@wanadoo.fr

SICOVAL : Service des eaux **05.62.88.36.14 ou 05.62.88.26.40**

SICOVAL : Service Assainissement **05.62.24.29.29**

Syndicat Intercommunal des Coteaux de Castanet (SICCA) : **05.61.75.75.65**

Déchèterie de Ramonville: **05.62.88.30.15**

Déchèterie de Labège: **05.61.39.99.18**

Déchèterie de Montgiscard: **05.62.83.02.15**

Bureau de Poste de Castanet-Tolosan : **05.62.71.70.20**

Trésorerie Principale de Castanet-Tolosan **05.62.71.90.20**

Gendarmerie de Castanet : **05.61.81.73.26 ou 17**

SAMU : **15** Pompiers : **18**

EDF Dépannage : **0.810.333.081**



ÉLECTRICITÉ RÉSEAU DISTRIBUTION FRANCE

NUMEROS UTILES POUR LA CLIENTELE

CLIENTELE DES PARTICULIERS ET DES PROFESSIONNELS

ERDF ACCUEIL RACCORDEMENT ELECTRICITE **0810 203 835**
dont branchements provisoires et forains

DEPANNAGE

URGENCE ERDF Electricité **0810.333.081**
24 h / 24 et 7jours / 7 N°Azur (prix d'un appel local)

AUTORELEVÉ DES COMPTEURS

ELECTRICITE **serveur vocal** **0820.333.433**
Communiquer vos relevés de compteur par téléphone (avoir sa dernière facture sous les yeux)

Pour vos contrats d'énergie, contactez le fournisseur de votre choix dont les coordonnées sont sur le site internet de la Commission de Régulation de l'Énergie www.cre.fr ou sur le site www.energie-info.fr

Pour les administrés aux tarifs réglementés (historiques)

CLIENTELE DES PARTICULIERS

ACCUEIL TELEPHONIQUE EDF **0810 070 333**
24h/24 et 7jours/7 N°Azur (prix d'un appel local)
Création, modification et résiliation des contrats, information facture.

N° VERT TARIF DE PREMIERE NECESSITE EDF **0800 333 123**
N° Vert (appel gratuit)
N° Vert (appel gratuit)

Site internet Solidarité **www.edf.com/html/solidarite/index.html**

CONSUEL Certificat de conformité **05.34.36.89.89**
ADEME Conseils **05.62.24.35.36** ou **site www.ademe.fr**

CLIENTELE DES PROFESSIONNELS

EDF PROFESSIONNELS

tarifs bleus < 36 kW) 0 810 333 776
tarifs jaunes > 36 kW) 0 820 821 333

Une Association pour les Aînés ?

Le samedi 21 mars 2009, nous, les aînés furent invités à une soirée animée par un accordéoniste autour d'un buffet froid: à l'initiative du conseil municipal de Pechbusque en accord avec celui de Mervilla. La soirée ouverte à tous, fut offerte aux habitants âgés de 65 ans et plus.

Quelle bonne idée ! Nous étions une dizaine de Mervilla à profiter d'un accueil sympathique, puis d'un buffet bien garni. Ensuite, avec l'aide avisée de l'accordéoniste, nous avons dansé, dansé,... ! Certains ont avoué que cela ne leur était pas arrivé depuis longtemps. Et l'on a bavardé avec les voisins de table en évoquant des souvenirs très divers : comment était le village il y a cinquante ans, soixante ans,... ! La difficulté d'élever une famille de 10 enfants ! Les nouveaux arrivants dans les lotissements...! C'était super et très gai.

Au cours de cette soirée, a été proposée la création d'une association intercommunale des aînés, afin que les personnes de plus de 60 ans de nos deux communes puissent se retrouver autour d'activités ludiques et/ou culturelles. Ainsi, ce 18 juin, appel a été lancé au cours d'une réunion à la salle polyvalente de Pechbusque pour créer l'association. Quelques volontaires se sont manifestés et avec le soutien des municipalités vont élaborer les statuts et s'occuper des premières démarches. Il faudrait être opérationnel à la rentrée 2009.

M.D.

PHARMACIES DE GARDE

Juillet 2009

05 : Pharmacie Etesse : 14 bd des Genêts à Castanet :	05.62.19.11.60
12 : Pharmacie Popineau : avenue de Toulouse à Castanet :	05.61.27.77.69
14 : Pharmacie Popineau : avenue de Toulouse à Castanet :	05.61.27.77.69
19 : Pharmacie Occitane : avenue d'Occitanie à Ramonville :	05.61.73.22.82
26 : Pharmacie Dubois : 31 chemin de l'Eglise à Auzeville :	05.61.73.46.92

Août 2009

02 : Pharmacie Lepargneur : 7 avenue d'Occitanie à Péchabou :	05.34.66.29.01
09 : Pharmacie Buisson : Place Pablo Picasso à Ramonville :	05.61.73.40.30
15 : Pharmacie Etesse : 14 bd des Genêts à Castanet :	05.62.19.11.60
16 : Pharmacie Etesse : 14 bd des Genêts à Castanet :	05.62.19.11.60
23 : Pharmacie Tolosane : 20 avenue Tolosane à Ramonville :	05.61.73.20.71
30 : Pharmacie Fedou : 5 place Clémence Isaure à Castanet :	05.61.27.86.53

Septembre 2009

06 : Pharmacie Martineau : Rond Point S. Allende à Ramonville :	05.61.75.92.56
13 : Pharmacie du Lauragais, 24 Avenue du Lauragais à Castanet :	05.61.27.75.85
20 : Pharmacie Sperte : 63 avenue de Toulouse à Ramonville :	05.61.73.31.57
27 : Pharmacie Popineau : avenue de Toulouse à Castanet :	05.61.27.77.69

Octobre 2009

04 : Pharmacie Occitane : avenue d'Occitanie à Ramonville :	05.61.73.22.82
11 : Pharmacie Dubois : 31 chemin de l'Eglise à Auzeville :	05.61.73.46.92
18 : Pharmacie Lepargneur : 7 avenue d'Occitanie à Péchabou :	05.34.66.29.01
25 : Pharmacie Buisson : Place Pablo Picasso à Ramonville :	05.61.73.40.30

Novembre 2009

01 : Pharmacie Etesse : 14 bd des Genêts à Castanet :	05.62.19.11.60
08 : Pharmacie Tolosane : 20 avenue Tolosane à Ramonville :	05.61.73.20.71
11 : Pharmacie Fedou : 5 place Clémence Isaure à Castanet :	05.61.27.86.53
15 : Pharmacie Fedou : 5 place Clémence Isaure à Castanet :	05.61.27.86.53
22 : Pharmacie Martineau : Rond Point S. Allende à Ramonville :	05.61.75.92.56
29 : Pharmacie du Lauragais, 24 Avenue du Lauragais à Castanet :	05.61.27.75.85

Décembre 2009

06 : Pharmacie Sperte : 63 avenue de Toulouse à Ramonville :	05.61.73.31.57
13 : Pharmacie Popineau : avenue de Toulouse à Castanet :	05.61.27.77.69
20 : Pharmacie Occitane : avenue d'Occitanie à Ramonville :	05.61.73.22.82
25 : Pharmacie Lepargneur : 7 avenue d'Occitanie à Péchabou :	05.34.66.29.01
27 : Pharmacie Lepargneur : 7 avenue d'Occitanie à Péchabou :	05.34.66.29.01

01/01/2010 : Pharmacie Dubois : 31 chemin de l'Eglise à Auzeville : 05.61.73.46.92